



Municipalité de La Doré

5000 rue des Peupliers, La Doré (Québec) G8J 1E8
Tél.: (418) 256-3545 - Téléc.: (418) 256-3496

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÔLE DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le rôle de perception pour l'année 2017 des taxes foncières générales, des taux variés de taxation ainsi que la tarification pour les services d'aqueduc, égout et ordures, a été complété et déposé à l'hôtel de ville de La Doré.

Les comptes de taxes dont les montants sont inférieurs à 300\$ SONT PAYABLES DANS LES TRENTE (30) JOURS de la réception des comptes. Lorsque le montant excède 300\$, le compte est payable de la façon suivante: 25% dans les trente (30) jours de la réception du compte, 25% le ou avant le 1^{er} mai 2017, 25% le ou avant le 4 juillet 2017 et 25% le ou avant le 2 octobre 2017.

Les taxes portent intérêt au taux de 10% l'an plus une pénalité de 0.5% par mois, jusqu'à concurrence de 5% par année si elles ne sont pas payées aux échéances.

Tout contribuable peut payer ses taxes en un seul versement.

Donné à La Doré, le 10^e jour de janvier 2017.

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à La Doré, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9 h et 16 h, ce janvier 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 10 janvier 2017.

Josée Bau
Agente administrative